

# Valorisez vos compétences en **Bureautique**

Pour toute inscription à une formation complète avant le 31 mai 2019\*



**Offerts**

Apprenez les bases essentielles de la bureautique afin d'être autonome pour la création et la gestion de vos documents.

La formation s'adapte à votre niveau et vos besoins.



## Comment profiter de cette offre ?

- 1** Inscrivez-vous à une formation complète entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mai 2019\*. Pour toute inscription en mai 2019,  
+ l'option bureautique (traitement de texte, tableur, présentation, Outlook, Google Aps, Libre Office),  
la certification de votre choix (traitement de texte, tableur, présentation) sont offertes.



- 2** Rendez-vous sur votre espace élèves pour recevoir vos codes d'accès.

- 3** Formez-vous aux logiciels depuis LearnEasily, notre plateforme de formation en ligne à la bureautique.

Chaque formation suit une démarche pédagogique :

1. Vous visionnez les leçons sous forme de vidéos.
2. Vous effectuez les exercices d'entraînement directement dans le logiciel.
3. Vous contrôlez vos réponses et visionnez les corrigés.

- 4** L'EFC est un centre d'examen référencé ENI.

Une fois formé, obtenez votre certification sur l'un des trois logiciels suivants :

1. traitement de texte,
2. tableur,
3. présentation.

Votre certification se fera avec l'EFC via des classes virtuelles.

- 5** Valorisez vos compétences sur votre CV! Faites-le savoir à votre employeur ou vos recruteurs en le mentionnant sur votre CV et sur votre profil LinkedIn !

\* Hors options | Offre non cumulable | Dans la limite des places disponibles (offre réservée aux 500 premiers inscrits)

1 Traitement de texte, Tableur, Présentation, Outlook, Google Aps, Libre Office

2 Traitement de texte, Tableur, Présentation

## Conditions générales Offre Bureautique et Certification (Éditions ENI) d'un logiciel de la Suite "Office"

L'organisateur de l'offre est la SASU FORPRODIS, sise 23, rue Lortet 69007 Lyon, enregistrée au RCS sous le numéro 414 371 732, ci-après dénommée "l'école".

L'offre consiste à proposer aux élèves l'accès à l'option Bureautique (Logiciels Word, Excel, Power Point, Outlook, Google APS et Libre office - tels que présentés sur le site de l'éditeur : <https://www.certifications-eni.com/fr>) et la possibilité de passer la certification sur l'un des logiciels précités de la suite Office (Word, Excel et PowerPoint). Les sessions de certification sont organisées par la société FORPRODIS centre agréé en e-surveillance (certification à distance).

### Conditions

L'offre s'applique uniquement à tout nouvel élève ayant souscrit à une des formations complètes proposées par l'école (« Formations éligibles ») entre le 1<sup>er</sup> mai 2019 et le 31 mai 2019 (« Période éligible »).

L'offre est réservée aux 500 premiers inscrits et non cumulable avec d'autres promotions en cours.

### Comment bénéficier de la préparation "CERTIFICATION ENI" ?

Pour prétendre à profiter de cette offre, l'élève devra avoir respecté l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Ne pas entrer dans le cadre de l'une des restrictions notifiées ci-dessous
- Être à jour de ses mensualités
- Respecter les conditions générales du contrat numérique d'enseignement à distance

### Comment s'inscrire au programme de l'Offre Bureautique et Certification ?

L'option Bureautique est un service en ligne de formation aux logiciels suivants : Suite Office (Word, Excel, Power Point et Outlook), Google Aps et LibreOffice.

La certification concerne un logiciel de la Suite Office. Elle permet d'attester d'un niveau de connaissances et de maîtrise du logiciel choisi.

Pour s'inscrire à l'Option et à la Certification, l'élève devra faire sa demande à l'école depuis son "espace élèves", avant le 1<sup>er</sup> avril 2020 et validera, dans le même temps, les présentes conditions générales spécifiques à l'offre.

L'école se charge ensuite d'ouvrir les accès nécessaires au suivi de la formation Bureautique sur la plate-forme LearnEasily. Les codes d'accès seront transmis à l'élève sous huit jours ouvrés.

L'élève dispose d'un délai d'un an à compter de sa date d'inscription pour terminer la préparation de l'option bureautique et s'inscrire au passage de la certification.

Cette inscription sera effectuée par l'intermédiaire de l'espace élève et ne pourra être réalisée, dans le cadre de la présente offre que sur un seul et unique logiciel de la Suite Office (Word ou Excel ou PowerPoint). Si l'élève souhaite passer plusieurs certifications, il pourra en faire la demande auprès de l'équipe pédagogique de l'école et sous conditions du paiement de la somme de 60 € TTC par certification souhaitée.

L'inscription à l'option n'entraîne pas l'inscription au passage de la certification "ENI" qui sont deux étapes dissociées.

### Comment passer la certification "ENI" ?

La certification ENI est réalisée à distance suivant le procédé de la e-surveillance. Il ne peut y avoir d'échec. Les résultats permettent d'attester d'un niveau de connaissances et de maîtrise du logiciel choisi. Une fois, son inscription à la certification réalisée, l'élève recevra une proposition de dates de passage de certification qui seront établies par l'école dans un délai inférieur à 2 mois. L'examen dure entre 1h et 2h.

L'élève doit disposer d'un PC équipé obligatoirement d'une webcam ainsi qu'un accès à Internet dans de bonnes conditions. Si l'élève n'a pas l'équipement nécessaire, il ne pourra passer la certification dans notre centre. Le jour de la certification, il devra se connecter à la plate-forme et avec les identifiants qui lui auront été transmis par mail avec sa convocation. Il devra se munir de sa pièce d'identité. L'épreuve sera surveillée et filmée afin d'être transmise aux Éditions ENI.

La procédure de certification sera mise à disposition des élèves avant l'épreuve.

L'inscription au passage de la certification ENI est à l'initiative de l'élève. En retournant les présentes conditions, l'élève recevra ses accès pour accès à l'option bureautique et passer la certification dès qu'il pensera s'être bien préparé.

### Restrictions

Toute demande sera rejetée dans les cas suivants :

- Aucune demande d'inscription ne pourra être prise en compte après le 1<sup>er</sup> avril 2020
- Seuls les 500 premiers inscrits pourront bénéficier de l'offre
- La formation éligible n'a pas été souscrite au cours du mois de Mai 2019
- Le formulaire de demande n'est pas complet
- L'élève n'a pas respecté les présentes conditions générales
- L'élève ne respecte pas les Conditions Générales de son contrat numérique d'enseignement à distance

L'organisateur de l'offre se réserve le droit de demander des preuves supplémentaires pour l'aider à valider toute demande s'il pense qu'elle n'est pas légitime.

L'école se réserve le droit de suspendre les accès à l'option et/ou le passage de la certification en cas de manquement de la part de l'élève.